

Des plus en plus d'enfants portent le nom de leur mère

■ Le double patronyme gagne aussi en popularité, surtout en Wallonie.

Le nombre d'enfants qui reçoivent le nom de famille de leur mère a augmenté de manière notable l'année dernière, selon des chiffres communiqués par le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V) à la députée Open VLD Sandrine De Crom. Le nom du père reste néanmoins la norme: près de neuf enfants sur dix nés en 2018 portent le nom de leur père.

Depuis le 1^{er} juin 2014, les parents ont quatre options pour choisir le patronyme de leur enfant: le nom de famille du père, le nom de famille de la mère, ou la combinaison des deux dans l'ordre qu'ils souhaitent.

Initialement, en cas de désaccord entre les parents, c'était le nom du père qui était retenu. La règle a été modifiée au 1^{er} janvier 2017: c'est désormais les deux noms, dans l'ordre alphabétique.

En 2018, sur un total de 98 547 naissances,

Six pour cent des
enfants nés en 2018
ont reçu un double
nom de famille. Cinq
fois sur six, le nom du
père est en premier.

5 773 enfants ont reçu le nom de famille de leur mère, soit 5,86 pour cent. En 2017, il y avait eu 101 071 déclarations de naissances. Dans 4 295 cas, le nom de famille de la maman avait été privilégié (soit 4,25 pour cent). L'augmentation est donc de l'ordre de 38 pour cent.

Il est possible qu'il y ait davantage de mères célibataires mais on ne peut toutefois l'affirmer avec certitude, juge M^{me} De Crom. La personne qui déclare l'enfant à l'administration communale décide.

"Si le père n'est pas dans les coulisses – car il n'y a pas de mariage ou de reconnaissance prénatale par exemple –, la mère choisit le nom et elle opte alors souvent pour son nom", dit M^{me} De Crom.

Le double nom de famille gagne également en popularité. Depuis 2015, il est en augmentation sensible. C'est surtout en Wallonie que l'on enregistre des doubles noms de famille, indique M^{me} De Crom. Six pour cent des enfants nés en 2018 ont reçu un double nom de famille. Cinq fois sur six, le nom du père est en premier.

Changements de noms et de prénoms

En 2018, il y a eu 2 431 demandes de changement de nom: 999 demandes de changement de prénom, 1 220 demandes de changement de nom de famille et 212 demandes de changement des deux.

Au total, 1 831 dossiers ont été présentés au ministre de la Justice, qui décide dernier ressort: 999 pour des prénoms et 832 pour des noms. Quatorze demandes concernant des prénoms et 93 demandes concernant des noms ont été refusées.

J. La.